

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.06.2022
1.2	02.06.2022	400000012748	Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2081-10 A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Résine

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger	:	H315 H317 H319 H335	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.
--------------------	---	------------------------------	---

Conseils de prudence	:	Prévention: P261 P264 P280	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		Intervention: P304 + P340 + P312	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
		P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
méthacrylate de benzyle

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

acide méthacrylique
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate de benzyle	2495-37-6 219-674-4 607-134-00-4 01-2119960155-39	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 50 - < 70
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 % Skin Corr. 1A; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version 1.2 Date de révision: 02.06.2022 Numéro de la FDS: 400000012748 Date de dernière parution: 01.06.2022
Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

		1 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 ≥ 3 % Eye Irrit. 2A; H319 1 - < 3 %	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	≥ 0,25 - < 1
3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)- 2,4,8,10-tetraoxa-3,9- diphosphaspiro[5.5]undécane	26741-53-7 247-952-5 -	Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	≥ 0,1 - < 0,25
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	≥ 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. |
|---------------------------|---|--|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|---|---|--|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Méthodes de nettoyage | : | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
|-----------------------|---|--|

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- | | | |
|--|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. |
|--|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire	Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives			
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information	Valeurs limites indicatives			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version 1.2 Date de révision: 02.06.2022 Numéro de la FDS: 400000012748 Date de dernière parution: 01.06.2022
Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

supplémentaire

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,86 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,75 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,780 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,680 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,390 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version 1.2 Date de révision: 02.06.2022 Numéro de la FDS: 400000012748 Date de dernière parution: 01.06.2022
Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,390 mg/kg p.c./jour
--	---------------	---------	---------------------------------	-----------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Dioxyde de titane	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,184 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
acide méthacrylique	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,193 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1,2 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Eau douce	0,026 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,009 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Eau douce	0,199 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,02 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version 1.2 Date de révision: 02.06.2022 Numéro de la FDS: 400000012748 Date de dernière parution: 01.06.2022
Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	8,33 mg/kg
3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)- 2,4,8,10-tetraoxa-3,9- diphosphaspiro[5.5]undécane	Eau douce	0,002 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,707 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	42 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	20000000 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	2000000 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	1 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Protection respiratoire | : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387 |
| Filtre de type | : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P) |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- | | |
|--------------------------------------|---|
| Etat physique | : pâte |
| Couleur | : blanc cassé |
| Odeur | : légère |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| pH | : substance/mélange n'est pas soluble (dans l'eau) |
| Point de fusion/point de congélation | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point d'éclair | : 115,5 °C
Méthode: ISO 2719, coupelle fermée |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : env. 1,04 g/cm³ (25 °C)
Méthode: Evalué(e)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble, non miscible Méthode: Evalué(e)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité
Viscosité, dynamique : 60 000 - 80 000 mPa.s (25 °C)
Méthode: Mesuré

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition dangereux	:	dioxyde de carbone
		monoxyde de carbone
		Composés halogénés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
		Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
		Durée d'exposition: 4 h
		Atmosphère de test: vapeur
		Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
		Méthode: Méthode de calcul

Composants:**méthacrylate de benzyle:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 3 945 mg/kg
-------------------------------	---	---------------------------

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg
---------------------------------	---	---------------------------

acide méthacrylique:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle): 1 320 mg/kg
		Méthode: OCDE ligne directrice 401
		BPL: non
		Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): 7,1 mg/l
		Durée d'exposition: 4 h
		Atmosphère de test: vapeur
		Méthode: OCDE ligne directrice 403

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 (Lapin): 500 - 1 000 mg/kg

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 959 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 6 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Evaluation	:	Irritant pour la peau.
Résultat	:	Irritation de la peau

acide méthacrylique:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Provoque de graves brûlures.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
BPL	:	oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	Autres lignes directrices
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	non

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Evaluation	:	Irritant pour les yeux.
Résultat	:	Irritation des yeux

acide méthacrylique:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	:	Test de Draize
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux
BPL	:	non

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.
BPL	:	non

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
Résultat	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

acide méthacrylique:

Type de Test	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Voies d'exposition	:	Peau
--------------------	---	------

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

acide méthacrylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 2 h
Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.
BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 6 h

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.06.2022
1.2	02.06.2022	400000012748	Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: non

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Durée d'exposition: 48 h
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 75 mg/kg
Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 9 Months
Dose: ca 750 mg/kg
Résultat: négatif

Cancérogénicité**Composants:****acide méthacrylique:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 102 weeks
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
NOAEL : $\geq 2,05$ Poids corporel mg / kg
Méthode : OCDE ligne directrice 451

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 102 weeks
Dose : ca. 2.05 and 4.1 mg/L
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
LOAEL : env. 2,05 mg/l
Méthode : OCDE ligne directrice 451

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 500

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.06.2022
1.2	02.06.2022	400000012748	Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL F1: 400 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Perte de poids corporel
Méthode: OCDE ligne directrice 416
BPL: oui

Incidences sur le
développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm
Durée d'un traitement unique: 14 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 300 ppm
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 300 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 23 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 450 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Incidences sur le
développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 600 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Effets sur la fertilité	:	Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Méthode: OCDE ligne directrice 415 Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Etude sur deux générations Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 25/100/500 mg/kg bw/day Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Prénatal Espèce: Souris, femelle Voie d'application: Oral(e) Durée d'un traitement unique: 7 d Toxicité maternelle générale: NOAEL: 240 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 800 Poids corporel mg / kg Organes cibles: rate, Reins

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.
------------	---	--

acide méthacrylique:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	Voies respiratoires
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Toxicité à dose répétée**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

NOAEL	:	500 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)

acide méthacrylique:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOEC	:	352 - 1232 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test	:	vapeur
Durée d'exposition	:	90 d
Nombre d'expositions	:	6 h
Dose	:	70/352/1232 mg/m3
Période d'observation ultérieure	:	5 days/week
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
BPL	:	oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	28 d
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	100/300/600/1000 mg/kg bw/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	55 - 71 mg/kg/d
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	2 160 h
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce	:	Cochon, mâle et femelle
NOAEL	:	>= 61 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	:	daily
Méthode	:	Toxicité chronique

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 4,67 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 2,28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

EC10 (Algues): 1,08 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 3,34 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

acide méthacrylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l
Point final: mortalité

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400
BPL: oui
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 130 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1300
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l
Durée d'exposition: 16,5 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 53 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

Contrôle analytique: non
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209
 BPL: oui
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 70,7 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 97 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Substance d'essai: Eau de mer
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1 000 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 50 mg/l
 Durée d'exposition: 96 hrs
 Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,1 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,199 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,48 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

les autres invertébrés
aquatiques

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >
0,24 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24
mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les
microorganismes

: CE50r (boue activée): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,053 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

NOEC: >= 23,8 mg/l
Durée d'exposition: 70 d
Espèce: Poisson
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

: CE50: 0,096 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 0,069 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité
chronique pour le milieu
aquatique)

: 1

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.06.2022
1.2	02.06.2022	400000012748	Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

acide méthacrylique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 3 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 18 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 1,5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 31 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 10 %
Durée d'exposition: 28 d

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****méthacrylate de benzyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,1

acide méthacrylique:Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,93 (22 °C)
pH: 2,2

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2 (35 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 164

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 10,9 (25 °C)

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 28 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1 800
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,2

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 8183

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	02.06.2022	400000012748	01.06.2022
			Date de la première version publiée:
			06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation
(Article 59).

substances extrêmement
préoccupantes (Règlement (CE) No
1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 36
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.06.2022
1.2	02.06.2022	400000012748	Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2081-10 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.06.2022
1.2	02.06.2022	400000012748	Date de la première version publiée: 06.04.2022

Date d'impression 17.10.2023

RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.